



LANGUE FRANÇAISE – OBLIGATIONS –
PUBLICATIONS DU NOMBRE DE POSTES
POUR : RECRUTEMENT, EMBAUCHE, MUTATION OU PROMOTION

Publication du nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français était exigé ou souhaitable au 31 décembre 2024.

En vertu de l'article 20.1 de la *Charte de la langue française* et de l'article 11 du *Règlement sur la langue de l'Administration*, notre municipalité **Clarenceville** est tenue de publier l'information suivante sur son site Internet :

1. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue **que le français est exigé** (nécessaire) : 0
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français **est souhaitable (un atout)** : 6

Nombre effectif total (incluant SSI et PR): 45

Date de consultation	Personnes consultées
2024	Direction générale
2024	Direction générale adjointe
2024	Directeur technique au TP
2024	Adjointe administrative
2024	Coordonnatrice aux loisirs
2024	Directeur en sécurité incendie / pompier volontaire

Signature : 
Titre : Directrice générale

Date : 24 mars 2025